

Le droit d'auteur garantit la liberté d'expression

Ecrire, publier, être libraire, être lecteur, relève de la liberté d'expression.

La liberté d'expression, ce n'est pas copier ce que font les autres, ce n'est pas le plagiat.

La liberté d'expression, c'est être libre d'écrire, être libre de publier, être libre d'être libraire, être libre de choisir de ce que l'on veut dire et lire.

Cette liberté est garantie par le droit d'auteur.

Certains cherchent à faire croire que le droit d'auteur est dépassé et à faire de ce droit fondamental une coquille vide.

Nous ne pensons pas que ce soit un progrès de revenir au temps où l'auteur et l'artiste dépendaient des puissants pour subsister.

La modernité, c'est de pouvoir vivre de son travail, de pouvoir choisir la façon d'être diffusé, d'être indépendant de la domination des puissants du moment.

Le droit d'auteur reste un droit fondamental, un droit de l'homme.

Ensemble, auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, lecteurs, demandons à nos élus de soutenir le droit d'auteur, la seule législation qui permet de garantir notre liberté, de garantir la diversité de nos cultures.

Nous lançons l'appel aussi aux musiciens, comédiens, artistes, réalisateurs, producteurs, et à tous ceux qui veulent, demain encore, pouvoir lire, écouter, regarder des œuvres originales.

#copyrightforfreedom